

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE. Le PCAET en quelques chiffres

L'agglomération des Sables-d'Olonne présentait mercredi 21 septembre les contours de son PCAET (Plan climat air énergie territorial) en réunion publique. Son élaboration aura duré près de trois ans. Il sera voté dans quelques jours en conseil communal.

30

À peine une trentaine de personnes était présente mercredi 21 septembre lors de la réunion publique de présentation du PCAET des Sables-d'Olonne agglomération. « J'aurais aimé que nous soyons plus nombreux sur un sujet si important », a regretté Loïc Péron, vice-président de l'agglomération en charge de la transition énergétique. Durant près de deux heures, l'élus a présenté au public les tenants et les aboutissants de l'élaboration de ce Plan climat air énergie territorial. Un document qui fixe la stratégie énergétique et climatique du territoire de l'agglomération des Sables-d'Olonne pour les trente prochaines années. Lancé en décembre 2018, il vise à répondre aux objectifs nationaux de la

loi de transition énergétique, à savoir diminuer d'ici à 2030 de 40 % les émissions de gaz à effet de serre, réduire de 50 % la consommation d'énergie et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

6

La durée de vie de ce PCAET sera de six ans. « Au bout de trois, nous réaliserons une évaluation intermédiaire, annonce Loïc Péron, et, tous les six ans, nous repartirons à zéro pour élaborer un nouveau PCAET. » Cette première version aura donc mis près de trois ans à voir le jour. Un travail de longue haleine auquel des acteurs locaux et des associations environnementales ont été associés. « 160 personnes ont participé à des ateliers de concertation. »

84

Sur le territoire des Sables-d'Olonne agglomération, le coût de la facture énergétique est évalué à 84 millions d'euros soit 1 600 euros par habitant. La majorité de la consommation est imputable aux habitations (52 %) puis viennent le transport (20 %), le tertiaire (19 %), l'industrie (6 %) et l'agriculture (3 %). Les sources d'énergie utilisées sont multiples :

électricité (39 %), produits pétroliers (30 %), gaz (23 %), bois énergie (7 %) et autres énergies (1 %). « Sur ces 84 millions d'euros de facture énergétique, seuls 2 millions d'euros sont produits localement. Niveau autonomie énergétique, nous sommes donc très loin », constate l'élus.

L'objectif affiché dans ce PCAET est de réduire la consommation d'énergie de 36 % en 2050. La Loi transition énergétique fixe une obligation de réduire la consommation d'énergie de 50 % en 2050. « Nous nous engageons sur -36 % car plus, ce n'est pas possible. Ce PCAET se veut réaliste, atteignable et pragmatique par rapport à la caractéristique de notre territoire. Nous ne voulons pas vous vendre des choses que nous ne sommes pas capables de faire », a insisté à plusieurs reprises Loïc Péron durant la réunion.

19

Dans ce PCAET, l'agglomération des Sables-d'Olonne s'engage à porter la part des énergies renouvelables à 19 % en 2050. Aujourd'hui, la production d'énergie renouvelable locale atteint 9 % des besoins actuels. Soit 56 GWh produits



L'agglomération des Sables-d'Olonne mise en grande partie sur le solaire photovoltaïque pour développer sa production d'énergie renouvelable. Association Sol'Aire

par le bois énergie, 15 GWh par l'éolien et 3,5 GWh par le photovoltaïque. La production d'énergie renouvelable locale sera principalement orientée vers le gisement que représente le solaire photovoltaïque : un gisement théorique de 336 GWh, soit 39% du territoire. Il y aura du solaire sur toiture (31,9 GWh), du solaire photovoltaïque au sol (15 GWh) et du solaire photovoltaïque sur parking (7,5 GWh). L'éolien produira 14,9 GWh, la méthanisation 15 GWh et le bois énergie 18 GWh.

40

La stratégie afin d'atteindre les différents objectifs présentés par ce PCAET des Sables-

d'Olonne agglomération est déclinée en 40 actions réparties autour de quatre grands axes qui visent à la sobriété du territoire. Le premier axe est « vers un territoire sobre » : améliorer les performances énergétiques et l'empreinte carbone des bâtiments, tendre vers une mobilité plus sobre, réduire les déchets, tendre vers un développement et un aménagement sobre du territoire.

Le deuxième axe est « vers un territoire résilient » : protéger et améliorer la ressource en eau, préserver et intégrer la biodiversité, améliorer et suivre la qualité de l'air, accompagner les systèmes économiques du territoire à s'adapter, intégrer la

vulnérabilité du littoral, protéger le milieu marin.

Le troisième axe est « vers un territoire autonome » : développer l'économie alimentaire locale, améliorer l'autonomie énergétique du territoire, encourager l'économie circulaire et locale.

Enfin, le quatrième axe est « vers un territoire exemplaire » : améliorer et partager les connaissances, intégrer les enjeux climat air, énergie dans les politiques locales, s'engager dans un tourisme durable.

110 sous actions composent l'ensemble du plan.